

COMMUNIQUÉ CFTC

Réforme de la fonction publique : réaction de la CFTC

Récemment la ministre de la Transformation et de la fonction publique, Amélie de Montchalin s'est exprimée en faveur de nouvelles mesures permettant de changer le système de rémunération des fonctionnaires. Réaction unie des fédérations de la Fonction Publique CFTC

La CFTC a pris connaissance des annonces de la ministre. Si certaines peuvent être débattues, la CFTC Fonction Publique rappelle que LA BASE de calcul des rémunérations de la majorité des agents reste bien le point d'indice.

Or la ministre déclarait au [Parisien](#) : « *On voit bien que la valeur du point d'indice de la fonction publique se déconnecte de la situation économique. Nous ne pouvons pas laisser le pouvoir d'achat des agents décrocher par rapport au [...] privé* ».

Mais ce « décrochage » est déjà effectif depuis plusieurs années ! Les épisodes de forte inflation que nous traversons (et dont on ne connaît pas encore l'issue) doivent inciter à un rattrapage. C'est une hausse de 20% de l'indice qui est réclamée par la CFTC afin de compenser les gels successifs.

Fin des catégories ABC, intéressement, les pistes évoquées par Amélie de Montchalin, ne manquent pas. La CFTC étudiera ces propositions mais, d'ores et déjà, elle rappelle que la Fonction Publique n'est pas Une et Unique !

A ce titre la fonction publique hospitalière, la police, l'éducation nationale, ou les collectivités territoriales ont des problématiques propres et des leviers distincts à améliorer pour valoriser et reconnaître les carrières des agents !

Enfin la CFTC invite le futur gouvernement à penser un système de rémunération digne garantissant aux agents publics un pouvoir d'achat tout au long de leur vie, retraites incluses !

En effet pour compenser l'absence de relèvement du point d'indice, l'Etat et les collectivités ont multiplié les primes. Mais celles-ci ne sont pas intégrées au calcul des retraites. Ces situations ne peuvent pas durer au risque de plonger dans la précarité nombre d'anciens agents de la fonction publique.

Attachée à la notion de rémunération digne, de juste salaire, la CFTC ne peut se résoudre à voir les serviteurs de l'Etat tomber dans la précarité une fois achevée leur carrière.